

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 23 mars 2018

Feuille de route « Cadre de vie sain et durable » : pour un environnement porteur de qualité de vie et de bien-être sur l'Eurométropole de Strasbourg et au sein de ses communes

La prise en compte de la qualité de vie et de la santé dans l'environnement constitue un pilier identifié des objectifs de développement durable comme l'a prouvé l'intégration de cette dimension dès la COP 22.

Cet aspect constitue également un enjeu auquel nos populations sont de plus en plus sensibles comme le montrent les préoccupations concernant les relations entre air et santé, les questionnements relatifs à l'impact sur les populations fragiles de l'utilisation de pesticides ou encore, les interrogations liées à des problèmes émergents tels que les moustiques tigres par exemple.

Cette délibération vise à amplifier la prise en compte de la santé environnementale à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ses différentes politiques publiques pour lesquelles elle est en compétence et à promouvoir dans un esprit de coopération intercommunale, le partage, la duplication des expériences et des initiatives positives au bénéfice des communes volontaires.

Un axe santé environnementale a été développé sur le territoire de l'Eurométropole dans le cadre de notre contractualisation avec l'Agence régionale de santé Grand Est au travers du Contrat local de santé II (2015-2020). Dans ce CLS a été initié le développement d'expertise tel que l'introduction de facteurs environnementaux dans l'observatoire de la santé existant.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, aux côtés d'une dizaine d'autres partenaires, ont été retenues à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'innovation de grande ambition » pour leur candidature « La santé en mouvements, une ambition partagée ». La réponse s'est structurée autour de trois axes parmi lesquels un axe consacré à l'adaptation du cadre de vie aux enjeux de santé publique, notamment en renforçant les actions de santé environnementale.

Par ailleurs, la présente délibération a aussi vocation à s'inscrire dans le Plan Climat 2030 de l'Eurométropole de Strasbourg en cours d'élaboration.

Les objectifs visés se déclinent en quatre axes.

1. Renforcer les outils d'observation locale en santé environnementale pour mieux contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Pour appréhender les enjeux de qualité de vie et de santé dans les meilleures conditions à l'échelle d'une agglomération, il est nécessaire de disposer d'informations permettant de mieux guider les actions à développer sur les territoires.

Il s'agit ainsi de disposer d'outils permettant de décrire par zone les inégalités de santé liées à l'environnement en faisant le lien entre exposition, vulnérabilité et santé. Cette démarche descriptive a pour objet d'identifier les territoires cumulant des facteurs d'inégalités de santé liées à l'environnement, afin de mieux cibler les actions de réduction des expositions ou d'établir les mesures compensatrices (ex : lutte contre le bruit, promotion d'une bonne qualité de l'air ambiant ou intérieur, accompagnement des professionnels pour réduire l'impact sanitaire de l'environnement ...).

Les données existent, qu'elles s'intéressent à l'état de santé des habitants ou aux risques environnementaux, mais elles sont dispersées dans différentes bases de données. Cet état de fait rend difficile une vision globale des enjeux sur les territoires.

Un observatoire local en santé croisant des déterminants socio-économiques avec des indicateurs de santé a été réalisé avec le soutien de l'ORSAL depuis plusieurs années sur le territoire de l'Eurométropole. Il sera enrichi de critères environnementaux émanant de bases de données détenues par nos services ou par des partenaires tels qu'ATMO GRAND EST, l'ADEUS, le BRGM, ... Il s'appuiera également sur notre partenariat avec les recherches universitaires permettant de mieux anticiper les risques sur la santé liés au changement climatique ou renforçant nos éléments d'observation : projet **Interreg TIGER** concernant la communication et la prévention face au moustique tigre, projet **Ireps** intitulé « projet *Interreg, quantifier et réduire les inégalités sociales et environnementales de santé du nouveau-né* », projet **Interreg Atmo vision** avec l'acteur ATMO Grand Est, ...

Ce projet d'observation locale en santé environnementale s'inscrit dans le cadre du contrat local de santé II de l'Eurométropole de Strasbourg.

2. Renforcer l'articulation entre développement durable et cadre de vie sain dans les politiques d'urbanisme, d'agriculture, de transports, de préservation de l'environnement et accompagner des expérimentations d'intérêt métropolitain

- Un urbanisme au service d'un cadre de vie plus sain :

Avec la transition énergétique de même qu'avec la densification du tissu urbain, les questions d'urbanisme et de conception de l'espace sont soumises à des tensions contradictoires : isolement thermique et qualité de l'air intérieur, densification et demande de végétalisation, formes architecturales innovantes et problèmes émergents de santé environnementale,...

L'Eurométropole de Strasbourg s'est montrée dynamique et ambitieuse sur le PLUi. Il s'agit d'accompagner ce mouvement en y introduisant une perspective qualitative d'urbanisme, renforçant cadre de vie et qualité de vie.

Deux types de mesures seront particulièrement développés.

Le renforcement de l'application des documents de la démarche « Aménagement et Habitat Durables (AHD) » initiée dès 2012 par la signature de la Charte « AHD » par plus de 40 partenaires volontaires, puis déclinée opérationnellement en 2013 au travers d'un référentiel s'appliquant contractuellement aux opérations d'aménagement et d'habitat engagées par l'Eurométropole de Strasbourg, permet de mieux appréhender les préoccupations qualitatives dans la conception, la rénovation et la construction de logements.

L'évaluation et l'actualisation de cette démarche « AHD », notamment par l'introduction de nouveaux critères pour les thématiques relevant de la gestion des nuisances et du confort de l'habitat permettront d'atteindre un cadre de vie plus sain et sûr.

En application du référentiel, la rédaction de cahiers des charges de consultations « promoteurs » ou « aménageurs » visera le recours à des matériaux ayant un faible niveau d'impact sur la santé des artisans et des habitants, mais aussi la lutte contre la pollution sonore, la conquête de la qualité de l'air ambiant et intérieur, la sensibilisation des élus et des professionnels.

Le deuxième type de mesures consiste en une meilleure prise en compte des enjeux de qualité de vie et de santé dans la manière de penser l'aménagement d'un projet urbain. Il sera encouragé dans les territoires volontaires, en mettant en place des processus vertueux faisant travailler ensemble urbanistes, aménageurs, architectes, professionnels de santé et habitants.

S'appuyant sur l'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) développée à la ZAC des Deux Rives à Strasbourg et initiée dans le cadre du Contrat local de santé II de l'Eurométropole de Strasbourg, des processus analogues pourront être développés s'appuyant sur l'expertise de l'ADEUS et de l'IREPS à la demande des communes souhaitant mieux articuler transition énergétique et densification urbaine d'une part, qualité de vie et bien être des habitants d'autre part.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg prévoit d'organiser un cycle de conférences relatif à l'urbanisme et la santé à compter de 2018.

- Urbanisme et prévention des nuisances sonores :

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg adopté en 2013 a mis en évidence que la source sonore prépondérante sur l'agglomération est le bruit routier, exposant ainsi 10 % de la population. Grâce aux financements de l'ADEME, ce premier plan de prévention, dont l'objectif double est de diminuer la part de population exposée au bruit et de procéder à la résorption de points noirs bruit, va permettre d'améliorer d'ici 2020 les performances d'isolation acoustique de façades de 120 logements du parc social et d'une dizaine de groupes scolaires sévèrement exposés.

Pour autant, bien qu'encadrée réglementairement pour les projets de construction neufs, la prise en compte de l'impact du bruit, peut être sensiblement améliorée. Un balcon d'un appartement neuf exposé au bruit des infrastructures de transport ne sera jamais utilisé par ses occupants.

Un axe de travail visant à une intégration plus fine de la contrainte bruit pour les projets d'aménagement urbain et de construction neufs sera développé en direction des maires et de promoteurs.

- **Adaptation au changement climatique et enjeux de santé :**

Au-delà des incidences sur les ressources et nos modes de vie, l'impact du changement climatique constitue aussi une menace pour les êtres humains. Il est susceptible de concerner un large spectre de pathologies : respiratoires et allergiques, infectieuses et cardio-vasculaires, cutanées, mentales.

Les effets du changement climatique peuvent être directs comme lors d'une exposition à une vague de chaleur, à des inondations ou indirects du fait de l'apparition de nouveaux vecteurs tels le moustique tigre, de l'exposition croissante aux pollens, ...

L'adaptation au changement climatique doit nous interroger aussi sur les enjeux de protection de la santé des populations vis-à-vis des risques identifiés tels les îlots de chaleur, les coulées de boues, les proliférations de vecteurs et de pollens allergisants,...

Expérimentations sur les îlots de chaleur, prises en compte dans l'aménagement urbain de zones de fraîcheur, adoption dès 2019 du Plan Climat 2030 sont autant de mesures visant à appréhender les enjeux de préservation de la santé publique et de bien-être.

Dans ce même cadre, une étude de vulnérabilité du territoire métropolitain au changement climatique et à son impact sur la santé sera élaborée, approfondie d'une étude spécifique sur les coulées de boue, qui débouchera sur un plan d'actions pour prévenir et limiter les risques pour les habitants et leurs biens.

- **Réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens :**

Les perturbateurs endocriniens imprègnent notre environnement et sont reconnus aujourd'hui comme constituant un réel problème de santé publique. Ils modifient en effet le fonctionnement de notre système hormonal ayant des répercussions sur la fécondité, sur la grossesse et le développement ultérieur de l'enfant. Certains sont également cancérogènes.

La réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens sera intégrée et favorisée comme clause environnementale dans le cadre de la commande publique.

Pour les communes volontaires, l'adhésion à la charte « territoires sans perturbateurs endocriniens » développée par le Réseau Environnement Santé (RES) sera encouragée et soutenue. Les communes volontaires pourront notamment bénéficier de formations sur les modalités de mise en œuvre d'une commande publique exemplaire en la matière.

- **Agriculture durable, air et santé :**

Un partenariat a également vu le jour depuis 2010 entre la collectivité et la profession agricole dont l'un des objectifs est d'accompagner les agriculteurs locataires de la

collectivité vers la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et plus globalement vers le développement de l'agriculture biologique.

La profession agricole est particulièrement confrontée à la problématique d'emploi des pesticides et de ses impacts sanitaires et en est la première victime. En lien avec la Chambre d'agriculture, l'Eurométropole de Strasbourg continuera à développer le dialogue avec les exploitants, ainsi que des actions de médiation entre agriculteurs et riverains en sensibilisant sur l'impact sanitaire, y compris celui sur l'air maintenant bien connu.

- **Biodiversité et qualité de vie :**

A la suite de l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires par les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dès 2008, la dynamique s'est élargie à plusieurs autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg, aux gestionnaires d'espaces publics (bailleurs sociaux, RFF, VNF,...), ainsi qu'aux particuliers, par des actions de sensibilisation et d'initiation aux techniques alternatives. L'impact environnemental lié à l'utilisation de produits chimiques sur la qualité de la ressource en eau mais également l'impact sur la santé des usagers de l'espace public sont particulièrement à surveiller.

La charte « Tous unis pour plus de biodiversité » proposée à la signature des administrations, entreprises et particuliers, promeut les pratiques respectueuses de l'environnement. Elle rassemble à ce jour plus de 70 signataires, qui se mobilisent pour expérimenter, mettre en œuvre et diffuser les bonnes pratiques.

Il s'agit de mieux valoriser les effets positifs sur les personnes des pratiques en faveur de la biodiversité et de mettre en avant les mesures de protection ou de limitation des risques qui pourraient impacter négativement la santé des personnes :

- en intégrant davantage et systématiquement un message concernant l'impact sanitaire des actions en faveur de la biodiversité dans les différents outils existants (ateliers techniques, supports d'information, outils pédagogiques, guides, etc),
- en élargissant l'assise de la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » et en continuant à chercher l'adhésion de nouveaux signataires,
- en engageant un travail sur la prise en compte des espèces végétales vis-à-vis des enjeux de réactions allergiques liées aux pollens, phénomène en forte expansion auprès de la population française,
- en menant un travail sur le rôle de la végétation dans les îlots de chaleur.

3. Développer la capacité d'action des communes sur le territoire de la métropole par le partage des expériences et des savoir-faire

Il s'agit de développer une ingénierie qui permette d'être plus efficace en organisant un réseau entre les communes volontaires de l'Eurométropole de Strasbourg, en élaborant des fiches réflexes à disposition des communes qui le souhaitent, en adoptant des outils de communication partagés.

Au regard des échanges avec les communes, cette ingénierie est appelée à se développer particulièrement sur les deux thématiques suivantes dans un premier temps, puis d'autres

thématiques pourront être traitées en fonction des besoins identifiés collectivement par les communes volontaires.

- **Une qualité de l'air intérieur maîtrisée :**

La qualité de l'air intérieur, dont la responsabilité incombe aux maires en ce qui concerne les établissements recevant du public et en premier lieu les structures d'accueil de la petite enfance et les écoles, représente une préoccupation importante des maires des communes de l'Eurométropole de Strasbourg. La demande des parents au regard des risques pour la santé des enfants s'amplifie également. Or les impératifs d'isolation thermique, la complexité de la réglementation, la diversification des modes de ventilation peut demander un accompagnement des services des collectivités qui sont en charge d'assurer une qualité de l'air intérieur maîtrisée. Celui-ci concerne l'information relative notamment aux mesures de la qualité de l'air, aux choix et à la maintenance des systèmes de ventilation, aux bonnes pratiques en matière d'aération, ... Par ailleurs, pour répondre à des situations dégradées en matière de qualité de l'air intérieur que rencontrent les communes dans les établissements recevant du public ou les particuliers, le dispositif « Intair' Agir » financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est et en partenariat avec ATMO Grand Est pourra être mobilisé de façon accrue par les communes. Ce dispositif consiste à appréhender la qualité de l'air intérieur d'un établissement recevant du public ou d'un autre espace à l'origine de signalements d'inconfort de la part des usagers ou de troubles respiratoires objectivés par des professionnels de santé et de définir les solutions correctives.

- **Problèmes liés à certaines espèces animales dont la prolifération peut être dangereuse pour l'homme :**

Il s'agit de faciliter la production de réponses adaptées aux concitoyens, ces derniers s'adressant souvent à leur commune face à ces problèmes. Cela correspond aux attentes de la population et prend une dimension nouvelle face au réchauffement climatique.

D'ores et déjà, des « fiches réflexes » ont été élaborées par les communes de l'Eurométropole. Ces outils sont adaptés pour permettre aux communes de répondre plus facilement à leurs administrés dans le cadre des missions d'hygiène publique qui incombent à chacune d'entre elles. Avec l'accord des communes concernées, elles pourront être diffusées et adaptées en fonction des demandes. L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à faciliter la mise en commun de ces outils.

D'autres phénomènes émergents, comme le moustique tigre ou les punaises de lit dans certains quartiers, demandent l'engagement d'actions innovantes et coordonnées. Par exemple, la recherche d'un lieu permettant d'assainir les effets infestés de punaises de lit des ménages par congélation est une solution innovante à explorer pour prendre en compte ces situations complexes et croissantes. Elle sera aussi profitable aux habitants de l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il s'agit de mutualiser les outils existants et de les mettre à la disposition des communes demandeuses, ce qui permettra de favoriser le développement collectif d'expertises et de bonnes pratiques dans une perspective de coopération à l'échelle intercommunale.

4. Favoriser l'adoption de « bons gestes » favorables à la qualité de vie et au bien-être par des actions de sensibilisation coordonnées

Si les politiques publiques peuvent être actives en matière d'environnement et de prise en compte de la qualité de vie, chaque citoyen est en capacité d'y contribuer par l'adoption de représentations et de comportements plus adaptés. L'utilisation de produits chimiques par le monde agricole, dans la vie quotidienne ou en milieu de travail, dans les jardins privés ou sur les terrasses, l'aménagement et l'entretien des espaces verts sont autant de facteurs qui peuvent entraîner des risques ou au contraire être protecteur de bien-être.

L'objectif est de développer une information et de donner les possibilités de mobiliser le débat public sur ces questions. Il s'agit de sortir du cercle d'initiés et du débat d'experts en sachant répondre aux attentes de nos concitoyens qui se font plus pressantes en la matière. Il s'agit également de faciliter le développement de débat localement, au plus proche des habitants en apportant un appui aux communes de l'Eurométropole qui le souhaitent.

Deux thématiques prioritaires seront abordées.

- Sensibiliser le grand public sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur :

Il s'agira d'informer et de sensibiliser le grand public, premier acteur d'une qualité de l'air intérieur, afin de faciliter l'adoption de comportements adéquats et favorables au « bien habiter ». D'ores et déjà, des interventions ont lieu dans des centres socio-culturels, dans le cadre de partenariat avec la Mutualité Française Grand Est ou des associations telles que l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA).

Ces interventions se sont déroulées dans le cadre du Contrat Local de santé II (2015-2020) signé avec l'Eurométropole de Strasbourg et ont vocation à entrer dans une nouvelle phase de déploiement. En parallèle, dans le cadre d'un partenariat avec des bailleurs sociaux, une étude-action expérimentale visant à sensibiliser les résidents de ces parcs sociaux sur le « bien habiter » et à développer les missions de Conseiller Médical en Environnement Intérieur a débuté sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2018. Des actions de sensibilisation vers d'autres publics spécifiques seront facilitées sur les territoires des communes intéressées.

- Apporter un appui à l'organisation de débats concernant les relations entre environnement et exposition aux substances chimiques

Les débats qui ont accompagné l'élaboration de la loi sur la biodiversité ont démontré la maturité et la sensibilité du public, qui a plébiscité la démarche et s'est interrogé sur la persistance en milieu urbain de pratiques portant atteinte à l'environnement et à leurs impacts sanitaires. Les rapports d'expertise de l'Agence Nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail ou l'Atlas de la France toxique publié par l'association Robin des bois ont permis une avancée majeure dans les connaissances. La mobilisation de la société civile et du milieu médical va en croissant, y compris au sein de notre territoire, comme en témoigne les conférences organisées à l'initiative de communes, de collectifs ou d'associations.

L'occasion est offerte aujourd'hui d'amplifier la dynamique en direction de nouveaux publics tels les particuliers comme de ceux avec lequel le dialogue est engagé, en y renforçant une approche positive de promotion de la santé et de qualité de vie.

La stratégie proposée porte sur les objectifs suivants :

- Mettre en commun des outils pédagogiques existants,
- apporter un appui à l'organisation de débats dans les communes intéressées par l'échange d'expériences.

Cette démarche valorisant aussi les enjeux de préservation de la santé visera à l'adoption de bonnes pratiques par ces publics, étape préparatoire à l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs, prévue en 2019.

Synthèse

En résumé, au travers de cette feuille de route « cadre de vie sain et durable », il est proposé de donner une impulsion forte pour apporter un appui au service des collectivités volontaires et des populations de l'Eurométropole de Strasbourg.

Outre les financements déjà acquis dans le cadre de la contractualisation de l'Eurométropole avec l'Agence régionale de santé, ainsi que du Programme Régional Santé Environnement 2, des recherches de financement dans le cadre de différents appels à projet (notamment Plan National Santé Environnement 3) seront sollicitées.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le lancement d'une feuille de route « cadre de vie sain et durable » qui s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec l'ARS Grand Est ainsi que dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3. Cette feuille de route s'articule avec le Plan Climat 2030 de l'Eurométropole de Strasbourg qui est en cours d'élaboration.

décide

- *d'encourager un partenariat sur la base du volontariat des communes avec mise en réseau et coordination d'actions en vue d'amplifier la prise en compte de la qualité de vie et de la santé environnementale à l'échelle du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,*
- *de faciliter le partage d'expertise et d'outils existants dans les collectivités volontaires en vue d'accentuer l'efficacité et la réactivité face aux thématiques concernées,*
- *de mettre en place un comité de pilotage comportant les représentants des 33 communes (réunion des élus « environnement ») afin de pouvoir développer ce programme pour les deux années à venir.*

autorise

le Président à signer tout document relatif à la déclinaison de cette feuille de route.

**Adopté le 23 mars 2018
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 27 mars 2018**